



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 9 mai 2019

Démarchage intempestif et menaçant : appel à la vigilance de tous les professionnels

Les services de l'Etat du Finistère ont été alertés du fait que des professionnels des métiers et des industries de l'hôtellerie avaient été démarchés par un organisme laissant entendre qu'il agissait au nom de l'État, leur réclamant une attestation de formation hygiène. La technique utilisée consiste à reprocher au professionnel l'absence de stage obligatoire en matière d'hygiène ou d'HACCP (Hazard Analysis Critical Point: analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise), ce qui entraînerait le risque d'une amende de plusieurs milliers d'euros. Pour éviter cette sanction, le démarcheur propose une inscription à un stage, formation facturée quelques centaines d'euros.

Des sociétés proposent aussi d'autres services. On peut citer par exemple :

- le diagnostic accessibilité
- l'élaboration du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) établissements de restauration
- la constitution du registre d'accessibilité
- la mise en conformité avec le règlement général de protection des données (RGPD) pour les sites internet

Les arguments utilisés sont toujours les mêmes : la démarche est présentée comme obligatoire, et son non-respect comme entraînant des sanctions lourdes et immédiates.

Les services de l'État rappellent que, de manière générale, les administrations n'effectuent aucun démarchage commercial, ni téléphonique, ni par courrier, courriel ou télécopie, auprès des professionnels.

Les services de l'État invitent chacun à la plus grande vigilance et à adopter certains réflexes :

- **Consulter les sites Internet gouvernementaux**
- **Se méfier des méthodes jugées agressives**
- **Ne surtout jamais donner de copie de carte d'identité, de coordonnées bancaires (RIB, numéros de carte bancaire) ou ordre de prélèvement que soit par téléphone, courriel ou courrier postal**
- **Ne payer aucune somme d'argent au motif qu'elle stopperait une éventuelle action contentieuse de l'Etat**

Si vous avez été victime, vous pouvez **déposer plainte pour escroquerie** auprès des services de Police ou de Gendarmerie de votre lieu de résidence ou contacter le numéro vert gratuit mis en place par le Gouvernement **INFO ESCROQUERIES** au **0 805 805 817**.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère

Contacts :

Direction Départementale de la Protection des Populations

2 rue de Kerivoal - 29334 QUIMPER Cedex

Standard : 02-98-64-36-36 - télécopie : 02-98-95-21-29 -

Courriel : ddpp@finistere.gouv.fr - site internet : www.finistere.gouv.fr